SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE DES CÔTES D'ARMOR

COMITÉ SYNDICAL

Séance du 25 septembre 2026

Procès-verbal

Le vendredi 25 septembre 2026 à 9h, les membres du Comité du Syndicat Départemental d'Énergie des Côtes-d'Armor, régulièrement convoqués, se sont réunis au Centre des congrès à Saint-Brieuc sous la Présidence de Monsieur Dominique RAMARD.

Étaient présents : Chantal BALLOUARD, Raymond BARRÉ, Joël BELOEIL, Johan BERTRAND, Jonathan BOUETTE, Patrice DARCHE, Stéphane DE SALLIER DUPIN, Michel FÉRON, Michaël GAUVAIN, Joël GESRET, Yann GODET, Christian GUILBERT, Serge HENRY, Carine HUE, Martial KERRELLO, Jean-Marc LABBÉ, Maryse LAURENT, Joël LE BORGNE, Pascal LEBRETON, Jean-Paul LE CALVEZ, Tugdual LE LAY, Sandra LE NOUVEL, David LE ROUX, Jean-Louis MAILLARD, Jean-Louis MARTIGNÉ, Odile MIEL-GIRESSE, Hervé MORIN, Jean-Louis NOGUES, Daiven PIOGER, Martine POULAILLON, Christian PRIGENT, Dominique RAMARD, Michel RIOU, Jean-François ROUDAUT, Jean-Michel THOMAS

Étaient absents représentés : Loïc BARBOT (pouvoir à Jean-Marc LABBÉ), Guy BOUCHEZ (pouvoir à Raymond BARRÉ), Romuald COCADIN (pouvoir à Michel RIOU), Clémence DIRMEIKIS (pouvoir à Maryse LAURENT), Hervé GUÉLOU (pouvoir à Carine HUE), Serge GUINARD (pouvoir à Dominique RAMARD), Jean-Yves PÉRU (pouvoir à Jean-Paul LE CALVEZ)

Étaient absents excusés : Samira DJALTI, Gwenola LE GALLOU, Jonathan NABET

Étaient absents : Dominique BRIAND, Dany LE DIGUERHER, Dominique PRIGENT

Michel RIOU est désigné Secrétaire de séance.

Ordre du jour :

Approbation du procès-verbal du Comité Syndical du 6 mars 2026
Approbation du procès-verbal du Comité Syndical du 19 juin 2026
Approbation du procès-verbal du Comité Syndical du 26 juin 2026
Information au Comité sur les délégations au Bureau et au Président

1. Rapport des élus mandataires du SDE22 au sein de la SEM Énergies 22 et de la SPL Énergies et Territoires d'Armor pour l'exercice 2025
2. Prise de participation de la SEM Énergies 22 au capital de BMGNV 22
3. Comptes rendus d'activité 2025 des concessionnaires électricité et gaz : Enedis, EDF, GRDF
4. Création et modalités de composition des commissions et groupes de travail
5. Désignation de deux membres suppléants au PEBreizh
6. Adhésion à l'Agence Départementale d'Appui aux Collectivités des Côtes-d'Armor (ADAC 22)
7. Décision modificative n°1 au Budget Primitif 2026
8. Modification du tableau des effectifs

Questions diverses

Approbation du procès-verbal du Comité Syndical du 6 mars 2026

Aucune observation n'étant faite, le procès-verbal du Comité Syndical du 6 mars 2026 est approuvé à l'unanimité.

Approbation du procès-verbal du Comité Syndical du 19 juin 2026

Aucune observation n'étant faite, le procès-verbal du Comité Syndical du 19 juin 2026 est approuvé à l'unanimité.

Approbation du procès-verbal du Comité Syndical du 26 juin 2026

Aucune observation n'étant faite, le procès-verbal du Comité Syndical du 26 juin 2026 est approuvé à l'unanimité.

Information au Comité sur les délégations au Bureau et au Président

➢ **Délibérations 2026 prises par le Bureau en vertu des délégations du Comité du 19 juin 2026**

N°	Objet	Date signature	Date transmission Préfecture
B001	Souscription ligne de trésorerie	10/07/2026	15/07/2026
B002	Poursuite Programme pédagogique Ecopousse	10/07/2026	15/07/2026
B003	Actions de communication vers le sport costarmoricain	10/07/2026	15/07/2026

➢ **Décisions 2026 prises par le Président en vertu des délégations du Comité du 19 juin 2026**

I- Actions en justice

Objet	Date signature	Lieu	Montant préjudice
Plainte contre X vol de câbles IRVE	04/05/2026	Quévert, Plouisy, Bégard, Lannion	38 000€
Plainte contre X vol de câbles IRVE	09/06/2026	Place du Vally Guingamp	4 000€
Plainte contre X vol de câbles IRVE	05/08/2026	Aire covoiturage des Vallées Plénée Jugon	10 000€

II- Emprunts ou lignes de trésorerie

N°	Objet	Date signature	Date transmission Préfecture
102.2026	Propositions d'admission en non-valeur	07/07/2026	10/07/2026
106.2026	Souscription emprunt Caisse d'Épargne pour 2.800.000 €	17/07/2026	20/07/2026
127.2026	Souscription emprunt Arkea Banque pour 2.800.000 €	23/07/2026	23/07/2026

III- Marchés publics

Objet	Date notification	Forme	Coût HT	Titulaires
Marché subséquent n°2 Achat électricité	13/03/2026	AOO Marché subséquent	Sans minimum et avec un maximum en volume estimé à 1006 GWh	Lot 1 et lot 2 OCTOPUS
Accord cadre pour études et contrôles des ICE en immobilier	05/03/2026 06/03/2026	Marché simplifié	Bons de commandes inférieurs à 40 000€	SOLUTEL / Atlantic Ingénierie Réseaux
Marché subséquent n°3- fourniture de matériel informatique	30/06/2026	AOO Marché subséquent	10 295€	Computer Service 77
Maitrise d'œuvre pour travaux d'extension et de réhabilitation du bâtiment Espace Carnot	10/03/2026	Marché sans procédure de mise en concurrence	1 265 180 €	Colas Durand Architectes
Mission d'Ordonnancement, Pilotage, et Coordination pour travaux Bâtiment Carnot	22/05/2026	MAPA < 60 0000	48 921€	AG Coordination
Mission de Contrôle Technique (CT) - Bâtiment Carnot	16/07/2026	MAPA < 60 0000	28 400€	APAVE
Mission de Sécurité et de Protection de la Santé (SPS) - Bâtiment Carnot	15/07/2026	MAPA < 60 0000	23 840€	APAVE

IV- Conventions de servitude liée aux travaux électriques

Objet	Date signature	Lieux de servitude
Actes notariés liés à la conclusion des conventions de servitude	26/03/2026	CAULNES (SARL CREATEUR IMMOBILIER)
	26/03/2026	PLELO (LEFF ARMOR COMMUNAUTE)
	27/05/2026	EREAC (MONNIER)
	26/03/2026	PLOREC SUR ARGUENON (SCEA SIMEON)
	27/05/2026	ST CLET (Consorts OLLIVIER)
	27/05/2026	ST CLET (LE CORRE-THOMAS)
	27/05/2026	DUAULT (LE BRIS – LE DEUNF)
	27/05/2026	PLOULEC'H (LE BARZIC – OLLIVIER)
	27/05/2026	PLOUNEVEZ-MOEDEC (GPT FONCIER AGRICOLE DU GUIC (Représenté par M. X. LE GALL))
	27/05/2026	PLOUNEVEZ-MOEDEC (LE GALL – CITE)
	27/05/2026	PLOUNEVEZ-MOEDEC (LE GALL)
	27/05/2026	PLOUEC-DU-TRIEUX (BUET)
	27/05/2026	CHATELAUDREN-PLOUAGAT (VAROQUIER)
	27/05/2026	LOHUEC (EBREL – LE GALL)
	27/05/2026	TREVE (AUFFRET Olivier & Mickaël)
	27/05/2026	CAULNES (DEMEE née LEROY) 27/05/2026
	27/05/2026	SAINT-POTAN (CARFANTAN J. – ALORY C.)
	27/05/2026	PLELO (AUBIN épouse PIVERT)
	27/05/2026	PLELAUFF (Consorts ROYAN)

1. Rapport des élus mandataires du SDE22 au sein de la SPL Énergies et Territoires d'Armor pour l'exercice 2025 | Délibération n°047-2026

Conformément au code général des collectivités territoriales, les représentants du SDE22 au sein du Conseil d'administration de la SPL Énergies et Territoires d'Armor présentent un rapport écrit devant le Comité du SDE22. Ce rapport rend compte de l'activité en 2025, de la situation financière, des relations financières avec le SDE22, des contrôles et de la gestion des risques ainsi que du bilan de la gouvernance. Ce rapport a pour objectifs de renforcer l'information des élus du Syndicat et, pour les représentants nommés au sein du conseil, de rendre compte de la manière dont ils exécutent leur mandat.
Le Président présente le rapport avec l'appui de David CONNAN, Directeur de la SPLET'Armor.

Daiven PIOGER interroge l'existence de liens entre la SPLET'Armor et les services internes des intercommunalités qui travaillent sur le champ de l'assistance à maîtrise d'ouvrage.
Le Président rappelle les conditions de création de la SPL, en lien avec le Département des Côtes-d'Armor, et l'ambition de la SPL de faire adhérer en premier lieu les communautés de communes et d'agglomérations. Le Président ajoute qu'une part sociale suffit pour adhérer et donc bénéficier des services de la SPL dans la durée.

Joël LE BORGNE questionne la possibilité, en cas de recours aux services de la SPL ou du SDE, de faire appel à une Personne Morale Organisatrice (PMO) autre que celle de la SPL.
Le Président informe du caractère concurrentiel du secteur qui induit l'absence d'obligation de recourir à la PMO Part'EnR22. Le Président expose les avantages d'une PMO structurée à l'échelle départementale, notamment au regard des économies générées permettant de limiter le coût de gestion de cette PMO dans le cadre de projets réunissant consommateurs et producteurs. Le Président souligne que certaines initiatives locales se manifestent auprès du Syndicat pour bénéficier de son savoir-faire et de ses bonnes pratiques en matière de fonctionnement d'une PMO.

En 2025, l'activité de la SPL a connu une baisse, notamment liée à la fin des mandats communaux, et, par conséquent, fait état d'un bilan financier déficitaire.
Daiven PIOGER questionne la possibilité pour la SPL de faire des reports en avant pour les exercices précédents déficitaires, étant une société de droit privé. Le Président confirme ce fait.

Les perspectives 2027 sont toutefois favorables avec l'ambition de développer des projets autour du photovoltaïque, l'auto-consommation collective, la mobilité électrique, l'efficacité énergétique et l'occupation du domaine public.

Pour conclure, le Président ajoute que l'actuel contexte règlementaire du secteur photovoltaïque est fortement mis en difficulté :

- Les projets de développement locaux sont impactés du fait de la suppression récente de différents tarifs d'achat d'électricité produite ;
- Les installations existantes pourraient voir leurs recettes diminuer car l'État envisage de revenir de manière rétroactive sur les engagements pris en n'achetant pas l'énergie produite aux prix définis contractuellement.

Par ailleurs, le Président confirme la volonté de développer fortement la mobilité électrique dans les collectivités, dans le cadre du plan électrification, avec notamment une action sur leur domaine privé pour équiper les bâtiments de bornes adaptées à l'évolution des véhicules, ce qui constitue des perspectives intéressantes pour la SPL, et globalement pour les collectivités.

Les administrateurs de la SPL Énergies et Territoires d'Armor ne prennent pas part au vote et la présidence de séance pour organiser le vote est confiée à Jean-Paul LE CALVEZ.

Adopté à l'unanimité.

2. Rapport des élus mandataires du SDE22 au sein de la SEM Énergies 22 pour l'exercice 2025 | Délibération n°048-2026

Le Président présente le rapport avec l'appui de Vincent LUCAS, Directeur de la SEM Énergies 22.
Concernant les chiffres clés de la SEM Énergies 22, le Président précise que les déficits présentés sont prévus dans la vie de la société. La SEM développe et investit sur des projets longs, ce qui implique de fait une rentabilité attendue dans un second temps. Il est également précisé que la somme prévue dans l'augmentation de capital n'a pas encore été totalement levée. Dans les deux prochaines années, le Syndicat contribuera de nouveau à l'augmentation de capital de la SEM lui permettant ainsi de renforcer sa trésorerie et de poursuivre ses investissements.
Le Président ajoute que le conseil d'administration de la SEM devra rendre compte de ses actions mises en œuvre en réponse aux préconisations formulées par la Chambre Régionale des Comptes, avec une information au Syndicat.

Le Président évoque l'actualité du projet du réseau de chaleur dans le quartier Kernoa à Paimpol dans lequel la SEM s'est impliquée en 2025. Il précise que des riverains ont formulé un recours qui met en péril l'opération et son financement par l'annulation de l'obtention des certificats d'économie d'énergie (CEE). Dans ce cas, le projet ne peut être rentable qu'en augmentant de manière impactante le prix de la chaleur vendue au bailleur social Terres d'Armor Habitat, et donc à ses locataires. Le recours des riverains génère des conséquences significatives pour les bénéficiaires et vient compromettre le service rendu à l'usager.
Daiven PIOGER demande plus d'éléments sur le recours formulé.
Le Président indique que le recours concerne l'arrêté d'abattage d'arbres émis par la préfecture. Ce recours décale de fait le projet ; les certificats n'étant éligibles que jusqu'à fin 2026, si le projet en fonctionnement est décalé en 2027, le financement sera amputé d'environ 400 000 € (projet à 1,2 millions d'euros).
Daiven PIOGER demande si l'accord des habitants est obligatoire pour l'obtention des CEE.
Le Président explique que le recours des habitants décale la contractualisation du projet ce qui met en péril l'obtention des CEE si le projet n'est pas acté en 2026.

Serge HENRY, dans le cadre du dispositif d'autoconsommation collective, questionne les modalités de transport du GNV entre le lieu de production et le lieu de consommation.
Le Président rappelle le fonctionnement du transport du GNV via le réseau gaz des collectivités exploité par GRDF, équipé d'un système de comptage (en entrée et en sortie) et mentionne l'application des garanties d'origine aux molécules de gaz qui transitent.
Serge HENRY interroge les possibilités de stockage de l'énergie photovoltaïque produite proche d'un bâtiment tel qu'un hôpital.
Le Président indique les modalités de stockage possibles selon les projets photovoltaïques, éoliens ou hybrides, dans le but de lisser l'injection de l'énergie produite dans le réseau. Le Président ajoute que le modèle économique de ces projets est fragilisé par la période actuelle.
Maryse LAURENT questionne la temporalité du stockage.
Le Président explique que la durée de stockage dépend du modèle économique du projet et des caractéristiques techniques des batteries.

David LE ROUX questionne le risque que font peser sur le réseau les périodes de surproduction des unités locales. Le Président propose que le sujet soit évoqué dans le cadre des échanges à suivre lors des comptes-rendus d'activités des concessionnaires.
Johan BERTRAND soulève la question de la règlementation relative au démarchage des propriétaires à des fins d'installation d'unités de stockage sur leur terrain privé.
Jean-Marc LABBÉ souligne l'imprécision du cadre urbanistique et assurantiel, et alerte le Comité sur la responsabilité des propriétaires en cas d'incident de la batterie une fois installée sur leur terrain.

Les administrateurs de la SEM Énergies 22 ne prennent pas part au vote et la présidence de séance pour organiser le vote est confiée à Jean-Paul LE CALVEZ.

Adopté à l'unanimité.

3. **Prise de participation de la SEM Énergies 22 au capital de BMGNV 22** | Délibération n°049-2026

Le Président présente le rapport.

Johan BERTRAND interroge les évolutions potentielles pour la gouvernance de l'exploitant.
Le Président indique que la gouvernance de BMGNV ne change pas (présence de délégués représentant chaque SEM). L'objectif est double : homogénéiser les pratiques et faire de BMGNV la marque unique pour l'exploitation de toutes des stations de Bretagne. Cette évolution participe à améliorer la qualité de service rendu aux transporteurs.

Les administrateurs de la SEM Énergies 22 ne prennent pas part au vote et la présidence de séance pour organiser le vote est confiée à Jean-Paul LE CALVEZ.

Adopté à l'unanimité

4. **Compte rendu d'activité 2025 des concessionnaires d'électricité : Enedis et EDF** | Délibération n°050-2026

Dans le cadre de l'obligation de contrôle des concessions par le Syndicat, le Comité doit analyser le Compte-Rendu d'Activité des Concessionnaires (CRAC) d'électricité et de gaz.
Reçu en juin 2026, le CRAC d'électricité sur l'exercice 2025 est un rapport conjoint Enedis - EDF sur la concession départementale des Côtes-d'Armor pour le réseau public de distribution d'électricité et la fourniture d'électricité aux tarifs réglementés de vente.

Les concessionnaires Enedis et EDF présentent au Comité la synthèse de leur compte-rendu d'activité 2025. Puis, tour à tour, les concessionnaires exposent les éléments de réponse aux questions préparées et diffusées en amont par le Syndicat afin de proposer au Comité un échange sur des thématiques spécifiques.

Au sujet de l'élagage, Maryse LAURENT interroge Enedis sur la valorisation des produits de l'élagage. Enedis précise que les tailles d'arbres appartenant au domaine public ne sont pas valorisées à ce jour faute de structures en capacité de reprendre le bois (contraintes soulevées : beaucoup de petits volumes sur de grandes surfaces de collecte, et bois humide). Jean-Marc LABBÉ indique qu'un tel projet

pourrait être envisagé dans le cadre de la filière bois de Saint-Brieuc Armor Agglomération pour la collecte et la valorisation.
Enedis précise par ailleurs que l'élagage sur les terrains privés génère davantage de difficultés (prise de contact avec les particuliers propriétaires, refus d'accès). Enedis décrit la procédure appliquée pour les opérations d'élagage ou de débroussaillement sur les terrains privés : information préalable du propriétaire, relance écrite avec notification des responsabilités, information mairie.
Le Président rappelle l'importance du débroussaillement notamment au regard des incendies et du risque de propagation, et souligne les pratiques déjà appliquées dans certains territoires en France dans le cadre des obligations légales de débroussaillement (OLD).
Jean-Paul LE CALVEZ questionne les évolutions du bandeau d'élagage actuel vis-à-vis des changements climatiques. Enedis confirme le maintien de la distance actuelle de sécurité de la végétation vis-à-vis du réseau.
Le Président rappelle que l'audit élagage régional est en cours et souligne que ce sujet de l'élagage et de la valorisation des produits de l'élagage pourra être abordé par la commission en charge des concessions.
Jean-Louis NOGUES soulève l'intérêt de valoriser ce bois produit d'élagage via des systèmes de méthanisation pour sécher le bois. Il questionne les modalités d'information aux consommateurs en sortie de campagne sur les potentiels gains financiers selon le contrat souscrit. EDF précise qu'un bilan financier annuel est adressé à chaque consommateur, il lui revient de procéder à des comparatifs tarifaires en ligne.
David LE ROUX questionne le risque que font peser sur le réseau les périodes de surproduction des unités locales.
Jean-Marc LABBÉ demande à Enedis de rappeler les modalités d'accès aux communes à la base de données d'Enedis, dans le but de bien calibrer les travaux dans le cadre de la transition énergétique. Enedis met à disposition des collectivités un espace dédié, ouvert à ce jour par 87% d'entre elles, permettant d'accéder à des informations relatives à la cartographie, à des outils de simulation de raccordement ou de capacité de réseaux, à des informations liées aux travaux, à des mesures et services, à des alertes de consommation.
Maryse LAURENT questionne EDF sur l'avenir des CEE. EDF rappelle les orientations de l'État concernant le maintien du dispositif de promotion des usages électriques sur une nouvelle période qui comportent des enjeux électriques forts.
Le Président confirme que les programmes CEE sont un moyen d'action et de transition énergétique.

Les membres du Comité délégués des EPCI ne prennent pas part au vote.

Adopté à l'unanimité.

5. Compte rendu d'activité 2025 du concessionnaire de gaz : GRDF | Délibération n°051-2026

Dans le cadre de l'obligation de contrôle des concessions par le Syndicat, le Comité doit analyser le Compte-Rendu d'Activité des Concessionnaires (CRAC) d'électricité et de gaz.
Reçu en juin 2026, le CRAC de gaz sur l'exercice 2025 est un rapport d'activité de GRDF qui regroupe les 49 communes qui ont transféré la compétence au SDE22.

Le concessionnaire GRDF présente au Comité la synthèse de son compte-rendu d'activité 2025. Puis, GRDF expose les éléments de réponse aux questions préparées et diffusées en amont par le Syndicat afin de proposer au Comité un échange sur des thématiques spécifiques.

Le Président questionne GRDF sur le nombre d'incidents pour accident (6 dommages-ouvrages importants sur des ouvrages enterrés). GRDF indique que le nombre de dommages-ouvrages vis-à-vis

des déclarations d'intention de commencement de travaux (DICT) sur des ouvrages GRDF reste contenu et précise ses actions de maintenance et de prévention pour la sécurité du réseau.
Jean-Paul LE CALVEZ questionne GRDF sur sa capacité à anticiper techniquement et financièrement le décommissionnement des portions de réseau les moins rentables et sur sa garantie de ne pas répercuter le coût sur les usagers les plus modestes qui n'ont pas les moyens de quitter le gaz. GRDF confirme proposer des espaces de dialogue sur le décommissionnement en lien avec les collectivités et les AODE afin d'analyser finement les possibilités d'action, et fait référence à trois études récentes de la FNCCR ou de la CRE notamment qui affirment que seuls 6% des réseaux gaz pourraient être décommissionnés à court terme.
Le Président rappelle l'historique du développement du réseau gaz sur le territoire dont l'objectif était de fournir l'habitat social puis l'industrie, et souligne la complexité de la conversion de certains usages gaziers en électriques.
Stéphane DE SALLIER DUPIN partage le constat fait sur la commune de Lamballe-Armor : la part des abonnés au gaz consommant du gaz vert s'élève à 60-75%. Il précise les bénéfices du gaz vert pour les territoires.
Jean-Paul LE CALVEZ interroge GRDF sur sa capacité à maintenir ouvertes les infrastructures locales pour acheminer le gaz vert vers les consommateurs sans pénaliser financièrement la collectivité. GRDF compte 10,5 millions de clients gaz. Malgré une clientèle constante, GRDF constate une baisse de consommation. Malgré cela, cette sobriété n'augure pas à court terme de bouleversement.
Maryse LAURENT questionne les pratiques pédagogiques de GRDF concernant le maintien en bon état des équipements après-compteurs. GRDF indique procéder jusqu'à présent à des actions de sensibilisation.
Jean-Paul LE CALVEZ souhaite remercier les équipes du Syndicat qui ont œuvré pour l'analyse des CRAC 2025 et souligne l'importance des missions du poste de Chargée du suivi de concessions et contrats, créé en 2023.

Les membres du Comité délégués des EPCI ne prennent pas part au vote.

Adopté à l'unanimité.

6. **Création et modalités de composition des commissions et groupes de travail** | Délibération n°052-2026

Le Président présente le rapport et soumet au Comité la proposition du Bureau de créer des commissions et des groupes de travail en parallèle des instances de gouvernance du Syndicat.

Les commissions

Organisées tout au long du mandat, les 6 commissions correspondent aux grands domaines de compétence du Syndicat. Chaque commission est présidée par un ou plusieurs Vice-Présidents, en fonction de leurs délégations. Les membres du Comité ne peuvent siéger que dans une seule commission.

- Infrastructures et réseaux : travaux électriques basse tension, éclairage public, infrastructures de communication électronique
- Usages : patrimoine bâti, mobilités
- Production d'énergies : production électrique photovoltaïque, réseau de chaleur urbain
- Concessions : concessions électricité et gaz, délégations de service public
- RH et solidarités : ressources humaines, actions de solidarité
- Finances

Les groupes de travail (GT)

Rattachés à une commission, les GT sont organisés selon les besoins sur des thématiques techniques ou des projets spécifiques. Les membres du Comité peuvent s'inscrire dans plusieurs GT sans conditions d'être membres de la commission rattachée.

- Infrastructures et réseaux : GT éclairage public, GT LoRa
- Usages : GT Mobilités, GT prestations des bâtiments publics
- Production énergies : GT photovoltaïque et auto-consommation, GT achat d'énergie
- RH et solidarités : GT communication
- Finances : GT règlement financier

Le Bureau pourra procéder à un arbitrage en cas de surnombre de participants.

Jean-Louis NOGUES demande plus d'informations sur la procédure et les délais pour postuler.
Le Président indique que les élus membres du Comité seront prochainement appelés à se positionner (vote préférentiel pour les commissions) et précise que la composition des commissions et des groupes de travail sera à l'ordre du jour de la prochaine séance du Comité Syndical le 13 novembre 2026.

Adopté à l'unanimité

7. Désignation de deux membres suppléants au PEBreizh | Délibération n°053-2026

Le Président présente le rapport et indique que l'Assemblée Générale du PEBreizh du 7 juillet 2026 a validé la proposition du Conseil d'Administration de modifier les statuts de l'association afin de permettre aux structures adhérentes de désigner deux membres suppléants en plus des trois membres titulaires déjà désignés (pour le Syndicat Dominique RAMARD, Jean-Marc LABBÉ et Odile MIEL-GIRESSE). Il est proposé au Comité de désigner Jean-Paul LE CALVEZ et Martine POULAILLON en tant que membres suppléants au PEBreizh.

Adopté à l'unanimité

8. Adhésion à l'Agence Départementale d'Appui aux Collectivités des Côtes-d'Armor (ADAC 22) | Délibération n°054-2026

Le Président présente le rapport et évoque le besoin ponctuel de faire appel aux compétences d'assistance à maîtrise d'ouvrage de l'ADAC 22, notamment dans le cadre du projet de travaux de réhabilitation et extension du siège du Syndicat. Pour bénéficier des services de l'ADAC, le Syndicat doit adhérer à l'association, approuver ses statuts et verser une cotisation annuelle de 350 €.

Adopté à l'unanimité.

9. Décision modificative n°1 au Budget Primitif 2026 | Délibération n°055-2026

Le Président et Martine POULAILLON présentent le rapport.
Le Président précise que l'ajustement des crédits du chapitre lié aux charges de personnel est partiellement dû à l'accroissement inattendu d'activité pour l'année 2026 au regard de son caractère électoral.

Concernant les recettes de subventions d'investissement, le Président remercie les équipes du Syndicat qui se sont mobilisées pour fluidifier les sollicitations au FACÉ dans les délais via une optimisation des processus en interne.
Le Président indique enfin que la provision initialement destinée à la recapitalisation de la SEM Énergies 22 en 2026 va servir à s'acquitter du reste à charge des travaux. Ainsi, l'augmentation de capital de la SEM est reportée à 2027, compte tenu de sa trésorerie favorable.
Martine POULAILLON partage l'incertitude du recours au FACÉ dans les années à venir (maintien du dispositif, montants) et rappelle l'objectif de rigueur dans la dépense des subventions FACÉ.

Adopté à l'unanimité.

10. Modification du tableau des effectifs - Évolution du poste de « Chef(fe) des projets partenariaux et innovation dans le domaine des réseaux et de l'énergie » | Délibération n°056-2026

Le Président et Odile MIEL-GIRESSE présentent le rapport et le tableau des effectifs du Syndicat qui compte 109 postes, dont 96 postes occupés et 13 postes vacants (parmi lesquels 4 postes vacants consécutifs à un départ en retraite, 4 postes vacants consécutifs à un avancement de grade, 2 recrutements finalisés, 1 poste vacant suite à une mise en disponibilité, 1 poste vacant non ouvert au recrutement et 1 poste non renouvelé).
Les membres du Comité sont également informés de la répartition des agents dans les catégories d'emplois A (31%), B (49%) et C (20%) ainsi que de la répartition des agents dans les filières administrative (34%) et technique (66%).
En complément des missions historiques du Syndicat, de nouveaux métiers à forte expertise ont progressivement émergé autour des énergies renouvelables ; ces postes sont aujourd'hui fortement représentés dans les catégories A et B.
Le choix de promouvoir l'accompagnement et la professionnalisation des jeunes via l'alternance est confirmé.
Le Président expose le recrutement au 1er octobre 2026 de la Cheffe des projets partenariaux et innovation dans le domaine des réseaux et de l'énergie et décrit la modification apportée au tableau des effectifs.

Adopté à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance.

Étaient présents : Chantal BALLOUARD, Raymond BARRÉ, Joël BELOEIL, Johan BERTRAND, Jonathan BOUETTE, Patrice DARCHE, Stéphane DE SALLIER DUPIN, Michel FÉRON, Michaël GAUVAIN, Joël GESRET, Yann GODET, Christian GUILBERT, Serge HENRY, Carine HUE, Martial KERRELLO, Jean-Marc LABBÉ, Maryse LAURENT, Joël LE BORGNE, Pascal LEBRETON, Jean-Paul LE CALVEZ, Tugdual LE LAY, Sandra LE NOUVEL, David LE ROUX, Jean-Louis MAILLARD, Jean-Louis MARTIGNÉ, Odile MIEL-GIRESSE, Hervé MORIN, Jean-Louis NOGUES, Daiven PIOGER, Martine POULAILLON, Christian PRIGENT, Dominique RAMARD, Michel RIOU, Jean-François ROUDAUT, Jean-Michel THOMAS

Numéro d'ordre	Objet	Décision
047-2026	Rapport des élus mandataires du SDE22 au sein de la SPL Énergies et Territoires d'Armor - exercice 2025	**Adopte**
048-2026	Rapport des élus mandataires du SDE22 au sein de la SEM Énergies 22 - exercice 2025	**Adopte**
049-2026	Prise de participation de la SEM Énergies 22 au capital de BMGNV 22	**Adopte**
050-2026	Compte rendu d'activité 2025 des concessionnaires d'électricité : Enedis et EDF	**Prend acte**
051-2026	Compte rendu d'activité 2025 du concessionnaire de gaz : GRDF	**Prend acte**
052-2026	Création et modalités de composition des commissions et groupes de travail	**Adopte**
053-2026	Désignation de deux membres suppléants au PEBreizh	**Adopte**
054-2026	Adhésion à l'Agence Départementale d'Appui aux Collectivités des Côtes-d'Armor (ADAC 22)	**Adopte**
055-2026	Décision modificative n°1 au Budget Primitif 2026	**Adopte**
056-2026	Modification du tableau des effectifs - Évolution du poste de « Chef(fe) des projets partenariaux et innovation dans le domaine des réseaux et de l'énergie »	**Adopte**

Le Secrétaire de séance

Michel RIOU

Le Président du Syndicat

Dominique RAMARD